



RÈGLEMENT SPORTIF 2010-2011

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

Voile légère

d'Ille-et-Vilaine

Epreuves de Grade 5A et 5B

Contacts pour transmission des résultats et site internet:

C.D.V.35 Tél : 02-99-54-67-69

Cadre CDV 35

courriel : comite.voile35@wanadoo.fr

Important : logiciel fédéral Freg 2009

Merci aux commissaires informatiques de lire l'annexe FReg de ce règlement et de respecter les codes de régates et les libellés définis dans cette annexe.

PRÉAMBULE

Ce Championnat Départemental correspond à la mise en place d'une pratique sportive voile légère pour **tous** les régatiers, **jeunes et adultes**, licenciés en Ille et Vilaine. Les épreuves doivent être adaptées au niveau général des concurrents. (Parcours).

Ce championnat départemental se déroule de septembre à juin pour la saison sportive en cours.

- **Septembre à fin février : sélection des coureurs qualifiés pour le championnat régional (Épreuve de Grade 5A)**
- **Mars à juin : continuité du championnat départemental et sélection par la coupe D2 (Épreuves de Grade 5B)**

Tous les documents officiels sont consultables sur le site web du Comité Départemental de Voile d'Ille et Vilaine : <http://www.voile35.com>.

1 AUTORITÉ - RÈGLES

1.1 Autorité

Le Comité Départemental de Voile 35

La Commission Sportive du CDV 35

	Jeunes et adultes
Appellation	Voile légère, Voile Habitable, Voile Handisport, VRC
Club, grade 5C	Régates locales, estivales, de bassin
Départemental, grade 5B	Critériums, challenges, coupes, championnats, classements annuels
Régional, Ligue, D1, grade 5A	Challenges, coupes, championnats, classements annuels

1.2 Règles

Ce Championnat est régi par :

Les règles de l'ISAF 2009/2012

Les prescriptions de la FFV

Les instructions de course Type et leurs annexes "Bretagne".

Le règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile

Les Règles d'Introduction à la Régate (R.I.R)

Ce règlement.

Chaque règle énumérée ci-dessus, prévalant sur la précédente.

2 INSCRIPTION – ADMISSION - IDENTIFICATION

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 Inscription

2.1.1 Licence.

Seuls seront admis à courir les coureurs titulaires d'une licence annuelle visée médicalement et d'une autorisation parentale pour les mineurs. **Leur présentation est obligatoire à l'inscription de chaque épreuve. Tout coureur ne pouvant présenter ces documents sera classé DNC pour l'épreuve considérée. Il lui sera attribué le nombre de points prévu à l'article 8.1.4.**

La Licence doit être **signée par un des parents du coureur mineur.**

2.1.2 Visa médical.

1) Soit la licence est visée par un médecin et porte un cachet médical,

2) Soit le coureur présente un certificat médical de non contre-indication établi dans l'année en cours,

Tout participant aux compétitions s'engage à se soumettre aux contrôles antidopage organisés conformément aux lois et règlements en vigueur.

2.1.3 Frais de participation.

Le Club organisateur pourra demander lors de l'inscription une participation aux frais d'organisation d'un maximum de 5 € par coureur.

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve sauf pour les épreuves catamarans (Cf. Annexes).

2.2 Admission

2.2.1 Participants.

Le Championnat départemental voile légère est ouvert à tous les coureurs licenciés dans les Clubs d'Ille-et-Vilaine. Il est admis que des coureurs de départements voisins puissent participer ponctuellement. Ils seront accueillis sous la mention « invité ».

2.2.2 Appartenance à une division.

A partir de la saison 2011 (septembre 2010), il n'existe qu'un championnat départemental unique. Les coureurs auparavant inscrits en « Division 3 », peuvent désormais courir avec les coureurs dits de « Division 2 ». Il est de la responsabilité des dirigeants et entraîneurs de club de faire participer les coureurs au Championnat Départemental au moment opportun. Le format des épreuves de printemps seront adaptées au niveau des pratiquants.

Les coureurs classés sur le Championnat Départemental sont qualifiés pour participer au Championnat Régional (« D1 »), selon les modalités prévues au règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile et du présent règlement.

2.3 Identification des concurrents

2.3.1 Régate en flotte.

Chaque bateau devra afficher de façon claire un numéro de série dans la grande voile, ce numéro doit être lisible de chaque côté de la voile, tribord en haut.

Le non respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

3 AVIS AUX CONCURRENTS

Le présent règlement sportif tient lieu **d'avis de course** pour les épreuves prévues au calendrier des épreuves 2010/2011.

4 PROGRAMME

Pour chaque épreuve en flotte :

Inscriptions : 9H00 à 11H00

Mise à disposition sur l'eau : 11H30

5 SÉRIES ET CATÉGORIES

Voir annexes.

6 PARCOURS

Les formes de parcours sont laissées à la discrétion des organisateurs et des comités de course, (cf. annexes aux I.C. qui seront affichées sur le panneau d'information du club) l'objectif étant cependant que les coureurs du championnat soient capables en fin de saison d'effectuer un parcours de type Régional.

Il est demandé aux organisateurs de limiter les temps de course pour favoriser le nombre de manches courues.

7 CLASSEMENTS D'UNE RÉGATE

7.1 Séries. Voir annexes.

7.2 Calcul des points : Application du système "à minima" ISAF, soit :

- 1er = 1pt - 2ème = 2pts 3ème = 3pts - 4ème = 4pts

7.3 Départage des ex-æquo :

Application de la règle A-8-1 de l'annexe A des RCV 2009/2012 : Aucun des scores retirés ne doit être utilisé pour départager les ex-æquo. Choix **Freg 2009** : Meilleurs SCORES retenus.

7.4 Validation d'une régata.

1 course courue si régata en flotte.

7.5 Nombre de courses à courir : un maximum

7.6 Course décomptée.

Retrait de la plus mauvaise course à partir de 3 courses courues.

8 CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT

8.1 Classement Individuel

8.1.1 Validation du Championnat :

Le championnat départemental est validé à partir de 2 régates courues et dont les résultats sont édités sur le site de la FFVoile.

8.1.2 Régates décomptées :

Retrait de la plus mauvaise régata à partir de 3 régates courues.

8.1.3 Calcul des points :

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par application du système "à minima" ISAF pour chaque régata, soit :

- 1er = 1pt - 2ème = 2pts 3^{ème} = 3pts - 4ème = 4pts

Tout coureur DNA marque point Max + 5 (voir définition point max § 8-1-4 ci-dessous)

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

Celui ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

8.1.4 Points des DNC et absents:

Le nombre de *points maximum* est fixé à l'issue de la première régates en prenant le nombre d'inscrits + 5 arrondis à la dizaine supérieure.

- DNC marque : points max + 05
- Absent marque : points max + 10
- Tout coureur nouveau marque point Max + 10 aux régates précédentes.

8.1.5 Départage des ex-æquo :

Application de la règle A-8-1 de l'annexe A des RCV 2009/2012 : Aucun des scores retirés ne doit être utilisé pour départager les ex-æquo. Choix **Freg 2009** : Meilleurs SCORES retenus.

8.2 Classement des Clubs sur le championnat.

Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque Club, en cumulant les résultats des classes définies dans les annexes par support. Si un Club présente moins de trois coureurs, le ou les coureurs manquants marquent un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

9 CHARTE DES ENTRAÎNEURS

La charte des Entraîneurs doit obligatoirement être respectée aux différentes épreuves par les bateaux accompagnateurs.

En particulier l'entraîneur :

- s'engage à ne donner aucune instruction à ses coureurs après le signal préparatoire,
- s'engage à respecter les consignes du président du comité de course,
- s'engage, sauf cas de force majeure, à rester à plus de 100 mètres de tout voilier en course, et à ne pas se tenir, à partir du signal préparatoire, dans les prolongements de la ligne de départ ni dans le parcours.

10 JAUGE

Voir annexes.

11 SÉCURITÉ

11.1 Gilet de sauvetage :

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

11.2 Émargement :

L'émargement départ et retour est obligatoire sur les régates du Championnat Départemental.

11.3 Matériel de sécurité :

Bout de remorquage d'au moins 5m. Voir annexes.

12 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE

12.1 Désignation du corps arbitral :

Après examen des propositions des clubs organisateurs, le corps arbitral (Présidents du C.C. et du jury) sera désigné par la C.D.A. **Le Club organisateur devra prévoir 2 assesseurs au Jury.**

12.2 Affichage :

Le présent règlement, les Instructions de Courses et les annexes devront être affichés au tableau officiel.

12.3 Annulation d'une épreuve :

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition (à partir de 9h00 ou 12h00 pour les régates du samedi).

12.4 Résultats

12.4.1 Traitement :

Les résultats des épreuves départementales doivent obligatoirement être traités avec le **logiciel Freg 2009**.

12.4.2 Transmission :

A la suite d'une épreuve, le club organisateur doit transmettre, pour le mercredi suivant, au CDV, au responsable du championnat et au responsable du site internet, une sauvegarde de la session **Freg 2009, par fichiers joints à un e-mail** (Cf. annexe Freg pour procédure)

A partir de cette sauvegarde le C.D.V. diffuse sur son site Internet www.voile35.com le résultat de la régates et, au plus tard une semaine avant l'épreuve suivante, les classements individuels provisoires du Championnat.

12.5 Proclamation des résultats.

12.5.1 A l'issue de chaque épreuve

Lors de la proclamation des résultats d'une épreuve, un classement individuel est établi par classe. Les 3 premiers de chacune des classes, définies dans les annexes par support sont récompensés.

La 1^{ère} féminine de chacun des classes est valorisée sur l'épreuve à la discrétion de l'organisateur.

La proclamation des résultats sera suivie d'un pot et d'un goûter à base de produits laitiers.

12.5.2 A l'issue du championnat

Après la dernière épreuve du championnat, et si les classements sont validés en accord avec les chapitres 7 et 8 :

- Les titres individuels suivants sont décernés :

- Champion d'Ille et Vilaine « Dériveur », pour les dasses Benjamin, Minime et Open
- Champion d'Ille et Vilaine « Windsurf » pour les dasses Benjamin, Minime, Cadet et Open

La première féminine sera valorisée par la présence d'au moins 5 féminines dans un championnat validé.

- Les titres Equipe de Club :

- Championne d'Ille et Vilaine sur classements Clubs « Dériveur »
- Championne d'Ille et Vilaine sur classements Clubs « Windsurf ».
- Championne d'Ille et Vilaine « Catamaran de sport ».

La proclamation des résultats du championnat D2 sera organisée pendant la remise des prix de la Coupe Départementale.

13 COUPE DÉPARTEMENTALE D2

13.1 Lieu et date.

Au mois de Juin, au moins une semaine avant la Coupe Régionale

Coureurs admis :

Tous les coureurs licenciés dans le département.

14 SÉLECTIONS AUX EPREUVES RÉGIONALES D1

14.1 Sélection au championnat régional

A la fin des épreuves de l'automne, les coureurs peuvent se qualifier pour le Championnat Régional du printemps. Les modalités sont déterminées par classe dans les annexes par support.

Tout coureur sélectionné en D1 et participant à une épreuve départementale du printemps sera classé comme « invité ».

14.2 Sélection à la Coupe Régionale

La Coupe Régionale D1 aura lieu dans le département du Morbihan. Le lieu de chaque rond sera précisé ultérieurement. Voir les annexes par support pour les critères et quotas de sélection.

La participation à la Coupe Départementale est obligatoire (sauf demande de dérogation écrite auprès du CDV) pour valider une qualification à la coupe D1. La liste des qualifiés (sur championnat et coupe) sera donnée à l'issue de la Coupe Départementale.

Si la Coupe Départementale ne peut être courue, la sélection sera reportée sur le Championnat.

Annexe Groupe de classement Catamarans

Formule et déroulement du championnat :

Les rencontres se font entre deux clubs : un « Local » et un « Visiteur », de préférence sur les jours et horaires de pratique habituels des clubs.

La programmation des rencontres est laissée à l'initiative des Clubs engagés, sur le principe : Le club « local » invite le club « visiteur ».

Le club « local » porte la responsabilité de l'organisation de la rencontre (lieu, date, modalité, communication des résultats).

Le club « Local » doit fournir au CDV, au plus tard le mercredi suivant, la feuille de match de la rencontre complétée. (Mail, voie postale)

Tout défaut d'organisation sera préjudiciable au club « local », par la qualification de « forfait »

Recommandations :

- Un protocole d'accueil mis en place par les coureurs qui reçoivent (visite de la structure, préparation du matériel, ...) et des coureurs supplémentaires participent à l'organisation (à terre et sur l'eau).
- Un briefing des coureurs et l'utilisation des Règles d'Introduction à la Régate.
- la mise à disposition d'un moyen de suivi sur l'eau pour au moins un accompagnateur du club visiteur.

Classement des Clubs sur une rencontre

- sur une course :

Les résultats sont déterminés en accord avec le chapitre 7 du présent règlement, et aucun score ne doit être retiré.

- sur la journée

L'équipe avec le plus petit score remporte la rencontre.

Il ressort un club vainqueur (1 point) et un club vaincu (0 point), 0,5 chacun en cas d'égalité, -3 points pour un forfait.

Quand un club ne participe pas à une partie des épreuves, les scores de toutes les courses validées doivent être maintenus en l'état (déclaration de forfait pour une rencontre,...).

Classement des Clubs sur le championnat

Si à la fin de la grille, des clubs sont à égalité, le départage se fait par priorité :

Au nombre de victoires sur la ou les rencontres entre clubs à égalité

Au nombre de victoires sur le Championnat

Aux victoires de manches entre clubs à égalité.

Jauge

Les bateaux doivent être identiques, en nombre suffisant pour faire courir au moins deux équipages par équipes.

Coupe D2 Lieu et date.

A l'occasion de la coupe D2, il sera possible d'organiser une phase de finale en regroupant les flottes de clubs de la côte.

Coupe D1

Il n'est pas envisagé pour l'instant de qualification à la coupe D1.

ANNEXE Freg

Le traitement informatique des résultats est obligatoire

Le classement du Championnat d'Ille et Vilaine et de la Coupe d'Ille et Vilaine ne prend en compte que les coureurs licenciés dans les clubs d'Ille et Vilaine, les autres coureurs seront classés comme « invités »

Paramétrage et préparation Freg 2009

Les résultats sont traités obligatoirement avec le logiciel Freg 2009.

Pour les dériveurs solitaires, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

Groupes	Classes /Cat	Libellé	Classement
DERM	MIN – BEN	Dériveur (Minime - Benjamin)	Minime - Benjamin
DERO	OPEN	Dériveur (Espoir - Senior)	Open

La 1^{ère} fille minime et la 1^{ère} benjamine peuvent être valorisées sur épreuve par extraction.

Les régates doivent se nommer :

R_DR11D1 pour la 1^{ère} régata (**Dériveur** – Année 2011 – Départementale – épreuve N° 1)

R_DR11D2 pour la 2^{ème} régata (**Dériveur** – Année 2011 – Départementale – épreuve N° 2)

Etc....et ont pour titre :

Championnat d'Ille et Vilaine Voile Légère 2011– Dériveurs N° épreuve - Lieu de la régata.

Pour les Windsurf, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

Groupes	Classes /Cat	Libellé	Classements
PAV	BEN	PAV Benjamin	Benjamin
PAV	MIN - CAD	PAV (Minime - Cadet)	Minimes - Cadets
PAV	OPEN	PAV Open	Open

Les régates devront se nommer :

R_PV11D1 pour la 1^{ère} régata (**Planche à Voile** – Année 2011 – Départementale – épreuve N° 1)

R_PV11D2 pour la 2^{ème} régata (**Planche à Voile** – Année 2011 – Départementale – épreuve N° 2)

Etc.... et auront pour titre :

Championnat d'Ille et Vilaine Voile Légère 2011– Windsurf. N° épreuve - Lieu de la régata.

Une semaine avant la date de la régates, une régates type avec les coureurs inscrits (sans résultats) est transmise au club organisateur par le responsable des classements. Cette sauvegarde de régates type comporte tous les paramètres conformes au règlement D2. Il vous suffit de la restaurer avec votre Freg de la manière suivante :

Copier le fichier de sauvegarde dans un répertoire existant C:\BR_Sav1 par exemple

Ensuite sous Freg suivez la procédure suivante :

Sécurité/imp./exp. ⇨ **Restaurer** ⇨ **Reprise des fichiers d'une régates seule**

Dans la fenêtre qui s'ouvre sous **Origine des fichiers à récupérer**

Choisir **Chercher une autre origine que celle proposée**

Dans la fenêtre qui s'ouvre sélectionner le répertoire où vous avez copié la sauvegarde reçue :

C:\BR_Sav1

Cliquez sur **OK** et dans la fenêtre sélectionnez le fichier à restaurer.

Cliquez sur **Exécuter**. Le programme vous indique la date de la sauvegarde de régates et vous demande confirmation. Cliquez sur **Oui** pour la copier sur votre ordinateur. La restauration effectuée il vous reste à ouvrir la régates.

Pour obtenir les feuilles de confirmation d'inscription faire :

Edition ⇨ **Inscrits** puis **Listes diverses**

Dans la fenêtre de gauche cochez le bouton **Liste pour confirmation d'inscription**

Dans la fenêtre Contenu d'édition cochez le bouton **Groupe** puis choisissez le groupe

Dans la fenêtre Ordre d'édition cochez le bouton **Nom de skipper**

Transmission des résultats de régates sous Freg 2009.

Lorsque la régates est terminée et que les résultats ont été signés par le président du jury, vous devez transmettre les résultats au C.D.V.35. Deux possibilités sont offertes :

1. Expédition de la disquette de sauvegarde de la régates par courrier ;
2. Transmission des résultats par Internet.

Dans les 2 cas vous utiliserez la procédure de sauvegarde de FReg2009 :

Procédure de sauvegarde par disquette ou par Email.

Régates ⇨ **Sauvegarder** (Copie de la régates en 1 fichier .WDZ.)

Dans la fenêtre **Sauver** sélectionner **Sauver une régates seule**

Dans la liste qui s'ouvre sélectionner la régates à sauvegarder puis Cliquez sur **Sélectionner**.

La fenêtre **Sauver** s'ouvre à nouveau, choisissez la destination :

Soit disquette A pour envoi par voie postale. Placez une disquette vierge sur le lecteur **A:**

Soit répertoire C:\BR_sav1 (en cliquant sur l'ascenseur) pour envoi en pièce jointe à un Email.

Pour **Exécuter** Cliquez sur le logo représentant une disquette avec des ailes

Le programme **crée la sauvegarde en 1 seul fichier**

Si vous avez choisi la procédure d'envoi par Email, préparez ensuite un Email à l'adresse suivante comité.voile35@wanadoo.fr mettez en copie le responsable des classements et le responsable du site Internet et joignez y **le fichier** créé par la sauvegarde dans le répertoire BR-sav1.

Procédure de transmission des résultats de régates à la FFVoile :

Tous les résultats de toutes les compétitions déclarées devront être transmis à la FFVoile afin d'alimenter les classements des coureurs FFVoile.

- En utilisant le logiciel de classement FREG, cliquer sur le bouton rouge de la fenêtre principale afin d'y extraire le fichier export des résultats de la régates
- Aller sur le site FFVoile (calendrier, résultats) et cliquer en haut à droite sur « identification » et utiliser vos codes réservés
- cliquer en haut à droite sur « envoi des résultats », rechercher le fichier export des résultats de la régates et cliquer sur envoi.

GROUPE																					
	Dériveurs					Windsurf				Catamaran											
CLASSE	Solitaires Benjamins Mixte	Solitaires Minimés Mixte	Solitaires Opens Mixte			Benjamins Mixte	Minimés Mixte	Cadets Mixte	Opens Mixte	Catamaran											
Matériel	Tous Dériveurs Solitaires Benjamin	Tous Dériveurs Solitaires Minimés	Tous dériveurs adapté à l'âge et au gabarit			Gréement Inf. 5m ²	Gréement Inf. 6.8 m ²	Gréement Inf. 7.8 m ²	Gréement Sup. 7.8 m ²	Catamaran en nombre pair											
	Type Laser 4.7		Type Laser Radial		Type Laser Standard																
Catégories d'âge *	FFV (CFE)		12,13,14 ans	15, 16 ans	Garçon: 15, 16, 17 ans Fille: 15 à 20 ans	15 à 20 ans		12,13,14 ans	15,16,17 ans	15 à 20 ans											
	LBV (D1)		12,13,14, 15 ans	Les plus de 11 ans	Les plus de 14 ans			12,13,14 ans	Les plus de 14 ans	Les plus de 14 ans											
	CDV 35	8 à 11 ans	12,13,14, 15 ans	Les plus de 14ans			8 à 11 ans	12,13,14 ans	Les plus de 14 ans	Les plus de 14 ans	Les plus de 11 ans										
Classement Individuel validé sur épreuve											5 coureurs venant de 3 clubs pour un Groupe- Edition des résultats sur le site de la FFVoile	Non									
Classement Individuel et Club validés sur Championnat											2 épreuves validées	Matches de Clubs									
Titre individuel Champion d'Ille et Vilaine **											Dériveur Benjamin	Dériveur Minimé	Dériveur Open			Windsurf Benjamin	Windsurf Minimé	Windsurf Cadet	Windsurf Open	Non	
Titre Equipe de Club Championne d'Ille et Vilaine											Dériveur					Windsurf				Catamaran	
Passage D2-D1 (Automne - Printemps)												Demande motivée au CDV pour le 1er décembre au plus tard						Demande motivée au CDV pour le 1er décembre au plus tard		Non	
Places pour la Coupe D1 ***											50% n et arbitrage du CDV35 qui établit la liste des sélectionnés (sur proposition du coordonateur, à partir des avis des entraîneurs et consultants de série du CDV 35)										Non
Ratio Championnat/Coupe D2											70% sur le Championnat et 30 % sur la Coupe D2										



* L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat) Championnat 2011 ⇨ 31 décembre 2011

** le classement départemental est établi sur les épreuves départementales (automne et printemps), les coureurs identifiés D1 au printemps seront classés comme invités le classement féminin sera valorisé si présence de 5 compétitrices classées sur le Championnat

*** Les quotas sont arrondis à l'entier supérieur à la faveur de la participation aux Championnats

La participation à la Coupe Départementale est obligatoire pour valider une sélection sur le Championnat